

Maine-et-Loire



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

25 mai 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2006 :

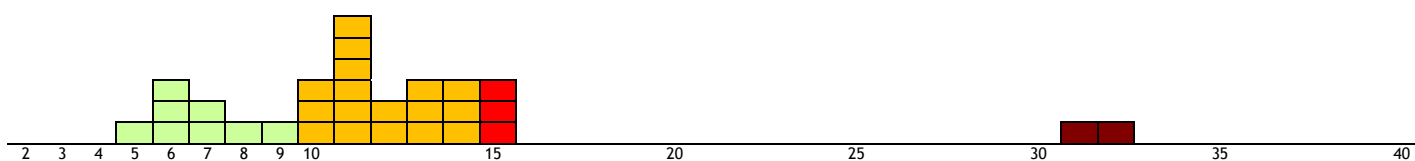
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

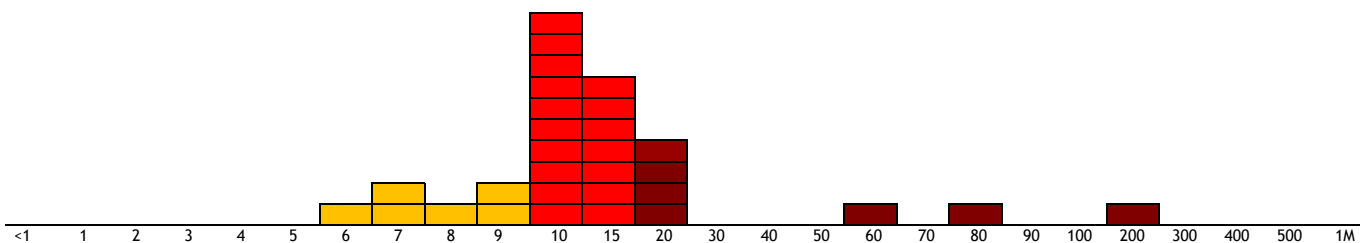
Caractéristiques du département

Population (habitants)	774 823
Densité (hab./km ²)	107
Communes (nombre)	363
Superficie (km ²)	7 233
Communautés (nombre)	30
Communes hors epci	0

Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

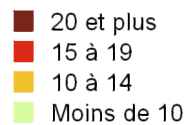
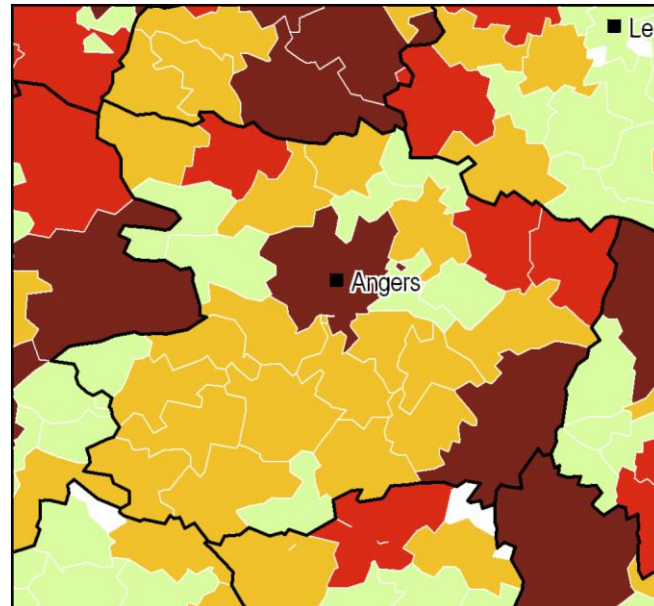


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
5	1
6	3
7	2
8	1
9	1
10	3
11	6
12	2
13	3
14	3
15	3
31	1
32	1
TOTAL	30

Population/Communauté	
Population	Communautés
6 à 7 000	1
7 à 8 000	2
8 à 9 000	1
9 à 10 000	2
10 à 15 000	10
15 à 20 000	7
20 à 30 000	4
60 à 70 000	1
80 à 90 000	1
200 à 300 000	1
TOTAL	30

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Souvent fondée sur un découpage cantonal, la trame intercommunale est composée, en majorité, par des structures de taille moyenne principalement situées au Sud de la Loire :

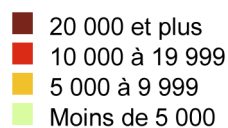
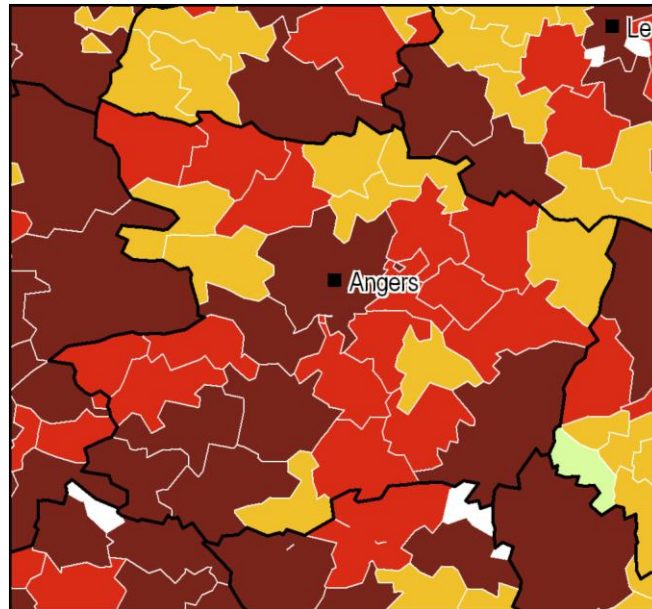
- 20 communautés sur 30 (soit 66,60 %) comptent entre 10 et 15 communes.
- 8 communautés (soit 26,70 %) comptent entre 5 et moins de 10 communes.
- 2 communautés (soit 6,70 %) comptent au moins 20 communes.

Comparaison avec les départements voisins

- Situations comparables dans la plupart des territoires riverains, hormis le Nord-Est de la Loire-Atlantique où les communautés sont plus vastes.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont de taille moyenne, organisées en bassin autour de petits pôles urbains :

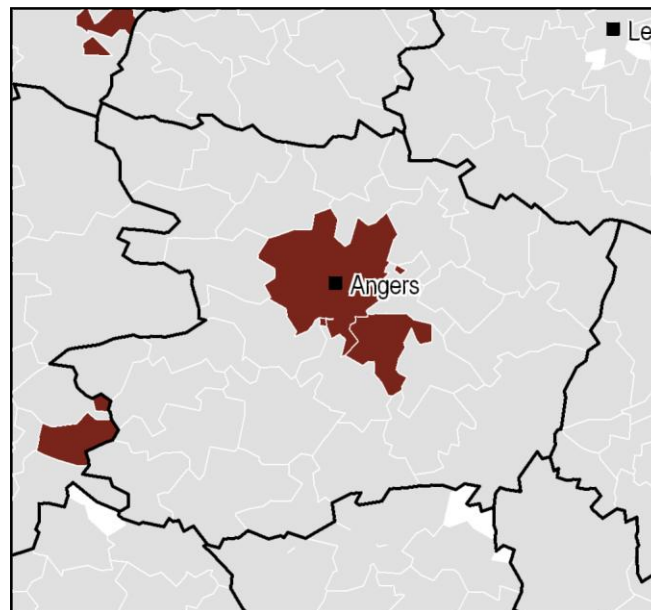
- 17 communautés sur 30 (soit 56,70 %) comptent entre 10 000 et moins de 20 000 habitants.
- 7 comptent au moins 20 000 habitants (soit 23,30 %), dont 1 plus de 200 000 habitants : la CA Angers Loire Métropole qui représente 35,00% de la population départementale.
- 6 communautés comptent entre 6 000 et moins de 10 000 habitants (20,00 %).

Comparaison avec les départements voisins

- A l'Ouest, la plupart des territoires riverains sont plus peuplés (au moins 20 000 habitants), hormis aux confins de la Vendée où ils sont de taille comparables avec les communautés du Maine-et-Loire.
- Au Sud, dans les Deux-Sèvres et la Vienne, les situations sont comparables.
- A l'Est, dans l'Indre-et-Loire, les situations sont contrastées.
- Au Nord, dans le Loir-et-Cher et la Sarthe, les communautés sont parfois plus peuplées.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	2	CA Angers Loire Métropole CC Loire Aubance
Territoire comprenant une enclave	0	
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	0	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

- Aucune.

Entre 2009 et 2010

- Aucune.

Entre 2010 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- Territoire couvert en totalité par des communautés dès 2006.

État des lieux

L'intercommunalité s'est développée avec célérité dans le département puisqu'il aura fallu moins de 10 ans pour obtenir une couverture complète du territoire (100 % de la population depuis le 1er janvier 2004).

Sur les 28 communautés de communes, 10 correspondent au périmètre du canton.

Lors de sa visite le 2 février dernier, le Ministre délégué aux Collectivités territoriales a indiqué qu'en Maine-et-Loire, l'intercommunalité ne présentait pas d'incohérence majeure et qu'elle était globalement équilibrée.

Cependant, un certain nombre d'EPCI à fiscalité propre ont encore un périmètre trop modeste et regroupent une population trop peu nombreuse pour pouvoir exercer pleinement et dans des conditions satisfaisantes des compétences significatives.

Les communes ont transféré aux EPCI à fiscalité propre des compétences qui vont bien au-delà des exigences minimales fixées par le législateur. Ce constat s'applique notamment à celles qui sont éligibles à la DGF bonifiée.

L'analyse des CIF montre que l'intégration fiscale des communautés de communes est très variable. Il existe, parfois, un décalage entre les compétences choisies et formalisées dans les statuts et leur exercice effectif.

En outre, les incidences de ces transferts de compétences sur le volume budgétaire des communes ne sont pas significatives. Bien que ces transferts aient eu lieu, certains postes budgétaires ont augmenté. Les communes consacrent en effet une part plus importante de leur budget à des travaux d'amélioration du cadre de vie.

Bilan des réflexions et propositions

Après les modifications intervenues ces dernières années, il n'apparaît pas nécessaire d'envisager de changements impérieux de la carte intercommunale en Maine-et-Loire.

Principes à mettre en œuvre

La pertinence et la cohérence d'un périmètre ne devront pas être définies suivant le seul critère des seuils démographiques, mais s'appuyer fortement sur la notion de bassin de vie et de continuité territoriale (périmètre d'un seul tenant et sans enclave).

Il conviendra de privilégier, quand cela est possible, l'élargissement et la coopération accrue entre communes et communautés de communes plutôt que de passer par des restructurations intercommunales lourdes et complexes à gérer.